



COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

Préavis municipal n° 43-2014

relatif à l'équipement en défense incendie et en eau potable du nouveau quartier
sis au chemin de la Lisière (Lieu-dit : Les Fourches)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal l'équipement en défense incendie et accessoirement en eau potable du nouveau quartier de villas sis au chemin de la Lisière.

CADRE LEGAL

Selon la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE) et le règlement communal sur la distribution de l'eau du 6 octobre 2008, la Commune est tenue de fournir l'eau potable et l'eau nécessaire à la lutte contre le feu. A cet effet, elle construit, exploite et entretient les installations principales.

HISTORIQUE

Le permis de construire relatif à la création de 5 villas individuelles avec garages sur la parcelle n° 207 a été délivré le 18 décembre 2013 à la société Immo Plus SA située à Denges. La mise à l'enquête publique n'a suscité aucune observation ou remarque.

PROJET

Le projet consiste à poser une conduite, dimensionnée pour la défense incendie, entre la conduite existante au bas du chemin des Fourches jusqu'à la conduite existante située sur la route de Lausanne via le nouveau quartier. Ceci, afin de créer un bouclage entre ces deux dernières conduites et de permettre l'alimentation depuis un sens ou un autre en cas de coupure d'eau, de travaux d'équipement ou d'entretien. Une nouvelle borne hydrante sera donc installée sur la conduite au nord du nouveau quartier. En ce qui concerne l'exécution de ces travaux, la Commune disposera de la fouille commune sur les deux tiers du tracé. Le tiers de fouille restant sera à sa charge. Les nouvelles vannes, prises et raccordements privés seront à la charge des propriétaires.

↓ ENERGIE RENOUVELABLE

Néant

↓ COUT DES TRAVAUX

	Coûts (CHF)
<i>Travaux de génie civil</i>	59'000.00
<i>Régies (génie civil)</i>	3'000.00
<i>Sanitaire</i>	38'000.00
<i>Divers et imprévus</i>	10'000.00
Total hors taxes des travaux	110'000.00
<i>Frais pour devis et plans + dossiers demandes subsides ECA et autorisation SIRE (facture selon heures réellement effectuées)</i>	3'500.00
<i>Inscription de servitudes (estimation)</i>	10'000.00
Total hors taxes des travaux avec honoraires	123'500.00
TVA 8,0 %	9'900.00
Total de l'investissement TTC	133'400.00
Estimation subvention ECA (environ 10%)	12'000.00

↓ FINANCEMENT

Cet investissement n'est pas prévu dans le catalogue des investissements (préavis 09-2012) relatif au plafond d'endettement. Toutefois, au vu du montant, il sera financé par la trésorerie courante.

Le fonds de réserve 9.280.810 présente un solde de CHF 1'745'540.09, dont CHF 422'340.09 de disponible. La différence étant les montants réservés pour les préavis Réseau EP PPA les Câbleries (40-09/47-09), Rte de la Gare, première étape (25-12) et Equipements publics souterrains (37-13).

Nous pouvons donc prélever du fonds d'amortissement 9.280.810 la somme de CHF 133'400.- pour amortir cet investissement.

↓ PLAFOND D'ENDETTEMENT

Comme mentionné précédemment, il n'y aura aucune incidence sur le plafond d'endettement, dont voici sa situation au 30 juin 2014 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
Selon bilan au 30 juin 2014 : (endettement actuel)			16'779'399
9.20 Engagements courants (créanciers)		1'214'385	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		3'662'739	
9.25 Passifs transitoires		15'000	
Dettes à court terme		4'892'124	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		9'038'575	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000	
Dettes à moyen et long terme		9'053'575	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		1'000'000	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		1'833'700	
Selon préavis en cours :			3'764'800
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	40-2009	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2), CHF 771'300.-	40-2009	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	40-2009	361'800	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	58-2010	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (Entretien piscine), CHF 200'000.-	84-2011	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 2'000'000.-	85-2011	223'000	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Mise en sép. rte Gare étapes D & E), CHF 554'000.-	25-2012	-	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	36-2013	3'000'000	
Selon le présent préavis soumis au vote :			-
Dettes totales prévues			20'544'199
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

↓ CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Etant donné que l'investissement est financé par la trésorerie courante, il n'y aura aucune charge annuelle d'amortissement et d'intérêt.

De plus, il n'y a pas lieu de prévoir d'autres charges annuelles que celles correspondant à l'entretien courant des canalisations.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°43 -2014, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à l'équipement en défense incendie et en eau potable du nouveau quartier sis au chemin de la Lisière (Lieu-dit : Les Fourches).
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de **CHF 133'400.00 TTC** pour ces travaux.
3. **De prélever pour amortissement** le montant total net (une fois la subvention déduite) sur le fonds de réserve 9.280.810 Fonds affecté – Eaux.
4. **De financer cet investissement** par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 juillet 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  
I. Hautier

La secrétaire adj. :


V. Werren

Municipal à convoquer : M. Pierre-André Ischi